



OUVERTURE MAIRIE
du lundi au samedi,
de 8h30 à 12h15

sauf le 2^{ème} et 4^{ème} samedi
de chaque mois

M. le Maire reçoit tous
les jours sur rendez-vous

Tél: 02.41.50.28.50

mairie-sg.distré@wanadoo.fr

Site: www.mairie-distré.fr

DANS CE NUMÉRO :

Mot du Maire	2
Infos du conseil municipal	
Recensement à Distré	3
Maisons Fleuries	4
Soirée couscous	

DISTRÉ

VIE COMMUNALE

DECEMBRE 2013



MOT DU MAIRE

Les fêtes de fin d'année sont des périodes propices aux joies des plus grands et des petits, avec notamment le plaisir de se retrouver en famille ou entre amis. Malheureusement, certains d'entre nous ne connaîtront pas ce bonheur pour des raisons diverses, c'est à eux en priorité que vont mes vœux, des vœux d'espoir pour les guider vers des jours meilleurs.

A vous tous, ce sont des vœux de bonheur et de joie que je vous adresse bien sincèrement.

La crise n'est pas encore qu'un souvenir, mais commençons déjà par croire qu'une amélioration est possible afin de mettre l'optimisme au cœur de nos discussions et créer un fertile enthousiasme.

(Suite page 2)

2014 Une Année Révolutionnaire



A Distré ou ailleurs une Bonne Année 2014

Eric Tournon Maire de Distré, et son équipe municipale vous présentent leurs Meilleurs Voeux pour 2014 et vous convient, le Samedi 18 janvier 2014 à 18 h, dans la salle intercommunale des Bois, à la traditionnelle cérémonie des vœux qui débutera par la cérémonie de remise des prix du concours Maisons Fleuries 2013

MOT DU MAIRE (suite)

2014, pour nous, élus, sera une année particulière puisque vous serez appelés aux urnes, fin mars, pour élire les conseillers municipaux avec une nouveauté pour les communes de plus de 1000 habitants comme Distré. Les 19 conseillers seront élus au scrutin de liste (sans possibilité de rayer ou de rajouter des noms ni de panacher). Ces listes devront respecter la parité, il en sera de même pour les adjoints où la différence entre le nombre de femmes et d'hommes ne devra pas dépasser un. Vous élirez également, le même jour, les 2 élus qui devront siéger à la communauté d'agglomération.

Pour ma part, si certains de mes collègues maires se sont déjà déclarés candidats par voie de presse, c'est à vous chers Distréens que je ferai part de mes intentions en premier, lors de la traditionnelle cérémonie des vœux qui aura lieu le samedi 18 janvier prochain à 18h à la salle des Bois.

En espérant avoir le plaisir de vous y accueillir nombreux, je vous renouvelle mes vœux les meilleurs .

Eric TOURON

OUVERTURE DES MAGASINS LE DIMANCHE

Si certaines ouvertures des magasins le dimanche nécessitent une autorisation municipale, certaines dispositions législatives peuvent les en dispenser. C'est le cas par exemple des jardineries, des fleuristes... Les commerces de détail à prépondérance alimentaire peuvent, sans demande préalable, être ouverts le dimanche jusqu'à 13 heures.

C'est donc le cas du Carrefour Market.

Le Maire n'a donc aucun pouvoir pour le contraindre de respecter le repos dominical.

Pour information, par décision du conseil municipal, les commerces de Distré ne bénéficiant pas de dérogations, ne sont autorisés à ouvrir que le dimanche précédent Noël.

PROJET SUR L'EX-SITE VALCAR

La société Valcar ayant cessé ses activités (fabrication de caravanes) depuis plusieurs années, une friche industrielle a vu le jour, rapidement, au bord d'un axe très fréquenté.

En 2012, la Communauté d'Agglomération a acquis cet ensemble, dans le but de valoriser au mieux ce site relativement bien placé commercialement.

Un appel à projet a donc été lancé et c'est la proposition d'un groupe Choletais « Oréas » qui a été retenue pour implanter différentes enseignes. Une concession automobile, un centre automobile, un magasin culturel et deux ou trois enseignes d'équipement de la maison sont annoncés.

Lors du vote à l'agglomération validant ce projet, une clause a été ajoutée pour éviter l'implantation d'une enseigne de vêtements.

Certains y voient un risque pour le commerce de centre-ville, d'autres, une opportunité pour le dynamisme commercial du secteur. Une certitude, les modes de consommation changent, les consommateurs n'hésitent plus à faire des kilomètres pour trouver l'enseigne qu'ils recherchent ou bien commandent par internet mais il y a certainement encore de la place pour de vrais commerçants aimables et professionnels à l'extérieur ou au centre-ville de Saumur.



RECENSEMENT

de la population 2014



Cette année, le recensement se déroule dans votre commune ! IL A LIEU DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2014. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : PAS BESOIN DE VOUS DÉPLACER

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident. Cette année, 412 communes ont la possibilité de se faire recenser en ligne. Lancé en 2012, ce programme d'expérimentation prévoit une généralisation à l'ensemble du territoire français en 2015.

- Si vous résidez dans l'une de ces communes, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « recensement en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous a remis lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

Les 3 agents recenseurs sur Distré sont:

- Evelyne DAHEUILLÉ
- Valérie LÉBOUC
- Moïse DELATTRE



Insee & votre commune



Après la cérémonie des vœux de M. Le Maire,
dans la salle des Bois,



Samedi 18 janvier 2014, à 20h30

Soirée couscous !

organisée par l'équipe municipale

Au profit et avec l'aide du Foyer des jeunes



Soirée animée par le célèbre
orchestre Dynamic Music

5 musiciens,
2 chanteuses, et 1 chanteur



Places limitées: Réservez vos places au
(02 41 50 28 50) et venez vite retirer vos
tickets à la Mairie de Distré

15 € par personne
(Boisson non comprise)



CONCOURS « MAISONS FLEURIES 2013 »

Le jury du Concours des Maisons fleuries de Distré a effectué cette année un seul passage, fin août sur l'ensemble de la commune. En 2013, le thème retenu était : « aménagement végétal paysager original et entretenu », avec 6 critères retenus: le choix des couleurs, les variétés de végétaux, l'originalité, l'harmonie obtenue, la qualité de l'entretien et le respect du thème 2013.

Un prix d'honneur exceptionnel est décerné par le jury à: Mme et M. BIEMON Joël, Le palmarès des 10 maisons les plus fleuries en 2013 est le suivant:

- | | | | |
|------------------|------------------------|-------------------|-----------------------------|
| 1 ^{ère} | Mme et M. BIEMON Joël | 2 ^{ème} | Mme et M. TESSIER Christian |
| 3 ^{ème} | Mme CHASLE et M. PAPOT | 3 ^{ème} | Mme et M. CHARRIER Jean |
| 5 ^{ème} | Mme et M. JARD Claude | 6 ^{ème} | M. OSSELIN Pierre |
| 7 ^{ème} | Mme et M. RICCI Julien | 8 ^{ème} | Mme et M. FERNANDES José |
| 8 ^{ème} | Mme et M. RETIF Armel | 10 ^{ème} | Mme et M. LE NOTRE Daniel |

Un « super prix d'honneur » créé en 2010, concerne les personnes qui ont été lauréates du concours pendant 5 années et ont, de ce fait, été retirées du concours général "Maisons fleuries". Ce prix récompense le plus bel aménagement paysager réalisé par l'un de ces "super-jardiniers" et est attribué cette année à **Mme et M. TOURON Patrick**

Les membres du jury offrent leurs sincères félicitations à toutes ces personnes qui recevront leur prix, le Samedi 18 janvier 2014.